

Le Lettre du Réseau DES France, décembre 2019

>Coopération

Agir pour une meilleure indemnisation des victimes de médicaments

Plusieurs modalités d'action sont tentées par notre association, en coopération avec d'autres interlocuteurs.

Colloque "scandales sanitaires, scandales démocratiques"

Le 26 septembre 2019, Réseau D.E.S. France a participé au colloque organisé à l'Assemblée Nationale par M. le Député François Ruffin, et dont M. Bapt était le Président d'Honneur. Nous sommes intervenus pour mettre en lumière la situation des médicaments en Europe et l'actuelle déresponsabilisation des firmes pharmaceutiques lorsque leurs produits ont des conséquences déléteres.

Ce colloque a été l'occasion de rencontrer une dizaine d'organisations de victimes de scandales sanitaires. Un travail en coopération s'est initié, qui a d'ores et déjà donné lieu à la publication d'une Tribune : « Victimes de scandales sanitaires: pour un réel fonds d'indemnisation », publiée sur Médiapart et sur nos sites internet respectifs.

• Vidéo de l'intervention de Nathalie Lalaye - à visionner sur notre page Facebook.
• Tribune à lire sur : des-france.org ou sur mediapart.fr - Taper les mots-clés : « Tribune réel fonds indemnisation »



France Assos Santé et M. le Sénateur Jean-Pierre Sueur

Un groupe de réflexion

Depuis plusieurs mois, nous participons aux travaux d'un groupe de réflexion créé au sein de France Assos Santé, sur le thème de l'indemnisation.

Dans ce cadre, nous avons sollicité l'aide de M. le Sénateur Jean-Pierre Sueur. Il a aussitôt répondu présent, recevant une délégation de France Assos Santé - composée de Sophie Le Pallec, présidente d'Amalyse et de Jean-Jacques Pascal pour notre association.

Une question écrite

Il a d'ores et déjà posé une question écrite, pour obtenir la production d'un rapport sur la réparation des dommages en cas de risque lié à un médicament. La remise de ce rapport était initialement prévue avant le... 1^{er} janvier 2013, voté dans le cadre de la loi de 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé (dite Loi Bertrand).

Une demande de mission parlementaire

M. Sueur a également adhéré à l'idée de saisir M. Alain Milon, président de la Commission des Affaires Sociales du Sénat, sur l'opportunité de créer une mission parlementaire d'information sur l'indemnisation des victimes de médicaments. Un courrier signé par M. Raymond, président de France Assos Santé, a aussitôt été adressé dans ce sens.

